

170228pv

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit février à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie.

<u>Présents</u>: Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD,

Thierry DUFOUR, Christelle COMBET, Eric PIERRE, Laurence NIQUET, François FOSSOUX

Représentée : Bénédicte VIVIANT (Pouvoir Marie Noëlle MINARD)

Absents: Jean-Philippe TAVARES, Dominique BOUVET

Secrétaire de séance : Chantal MACQUET

Ordre du jour :

- 1° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 janvier 2017
- 2°- Adoption du compte de gestion et du compte administratif 2016
- 3°- Tarification fuel pour le chauffage de l'église paroissiale
- 4°- Convention avec l'UFOVAL pour dispenser le diplôme du BAFA
- 5°- Adaptation d'une partie de l'étage de l'école pour accueillir le périscolaire
- 6°- Travaux d'amélioration de la salle des fêtes
- 7°- Autorisations d'urbanisme

Le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour les deux points suivants avec l'accord du conseil :

- 8°- Modification statutaire en vue d'élargir la compétence « aménagement et gestion d'itinéraires cyclables ».
- 9°- Remplacement du lave-vaisselle de la salle des fêtes

10° Informations diverses

Le quorum étant atteint, Christophe GUITTON, Maire, ouvre la séance.

1° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 janvier 2017

Chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 31 janvier 2017.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant Se sont opposés : néant

2° - Adoption du compte de gestion et du compte administratif 2016

Christophe GUITTON, Maire quitte la séance et M. Daniel AUDIBERT est élu président de séance.

Rapporteur Daniel AUDIBERT

Vu le compte administratif et le compte de gestion du budget principal 2016 présenté par Daniel AUDIBERT, comme suit :

VALEUR EN EUROS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opération de l'exercice 2016	447 055.26	547 511.54	618 260.98	372 040.31	1 065 316.24	919 551.85
Solde d'exécution de l'exercice 2016		100 456.28		246 220.67		-145 764.39
Résultat reporté 2015		66 226.73		100 741.97		166 968.70
RESULTATS CUMULES		166 683.01		145 478.70		21 204.31

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant Se sont opposés : néant

Délibération 2017-07

3° - Tarification fuel pour le chauffage de l'église paroissiale

Rapporteur Daniel AUDIBERT

La Paroisse St Luc participe annuellement au coût du chauffage de l'église paroissiale de Nonglard.

Il convient de fixer le prix de revente du fioul ainsi que le forfait annuel pour l'année 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer ce prix à 0.60 € TTC le litre de fioul pour un forfait global de 500 litres, soit un montant total de 300 euros.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant Se sont opposés : néant

Délibération 2017-08

4° - Convention avec l'UFOVAL pour dispenser le diplôme du BAFA

Rapporteur Marie-Noëlle MINARD

Le diplôme du BAFA (brevet aptitude fonction d'animateur) doit être passé par certains des agents recrutés pour le périscolaire pour assurer dans les règles l'encadrement des enfants à la cantine et à la garderie.

Il est nécessaire de recourir à un organisme de formation qui dispense ce diplôme, en l'occurrence la Fédération des œuvres laïques de Haute Savoie (UFOVAL) pour un coût de 340.00 € par stage. Sachant que la Commune bénéficiera d'une participation financière de la CAF de 200.00 € par stage.

A ce titre il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Fédération des œuvres laïques de Haute Savoie qui organise la formation à ce diplôme.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant Se sont opposés : néant

<u>Délibération 2017-09</u>

5° - Adaptation d'une partie de l'étage de l'école pour accueillir le périscolaire

Rapporteur expose: Marie-Noëlle MINARD

Le nombre d'enfants confiés au service périscolaire est en augmentation rapide (+50%) sur les années 2015-2017. Les locaux actuellement utilisés par le périscolaire sont en passe d'être saturés en particulier à l'heure du goûter, de plus les activités périscolaires (TAP) sur le créneau 15h45-17h nécessitent aussi de l'espace, il est donc nécessaire de trouver des locaux complémentaires. Le premier étage de l'école, partiellement loué jusqu'à présent, s'étant libéré, sa rénovation et son adaptation à une activité de garderie donne une solution.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'engager la rénovation des locaux situés au premier étage de l'école existante en y créant :

1 salle et une pièce pour l'accueil des enfants

Un office et un espace sanitaire

Un accès sécurisé

De prévoir pour ce faire un budget de 120 000 euros TTC

De mandater le Maire pour solliciter les subventions indispensables à la réalisation de ces travaux et de signer tous les marchés nécessaires.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant Se sont opposés : néant

Délibération 2017-10

6° - Travaux d'amélioration de la salle des fêtes

Rapporteur Chantal MACQUET

Rappelant que la salle des fêtes est utilisée tant pour les manifestations organisées par les associations, que comme salle de restaurant scolaire,

Vu l'avis de la commission de sécurité en date du 18 janvier 2017 sur les équipements de la cuisine et imposant la pose d'un extracteur d'air,

Vu la consommation de fioul enregistrée ces dernières années,

Vu l'étude de PRIORITERRE sur les travaux d'amélioration thermique possibles,

Constatant que les sanitaires ne respectent pas les normes d'accessibilité nécessaires,

Il est proposé au conseil municipal :

De réaliser les travaux demandés par la commission de sécurité à savoir la pose d'une ventilation

De réaliser des travaux d'isolation du local de rangement donnant directement sur la salle,

De réaliser des travaux d'isolation du plafond de la salle.

De réaliser la mise en accessibilité des sanitaires.

De dire qu'il sera prévu au budget les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux évalués à 35 000 €

De mandater le Maire pour solliciter les subventions indispensables à la réalisation de ces travaux et de signer tous les marchés nécessaires.

De dire que la mise en œuvre de ce chantier restera lier à l'obtention de subventions suffisantes

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant Se sont opposés : néant

Délibération 2017-11

7° - Autorisations d'urbanisme

Rapporteur Eric PIERRE

Les dossiers d'urbanisme sont présentés.

Dossiers ayant fait l'objet d'un avis :

Arrêté favorable pour un Permis de construire pour une villa, chemin du Marais - GAUDIN ORRU (PC 74.202.16.0015)

Arrêté favorable pour un Permis de construire pour la création d'un logement dans un bâti existant, chemin de Planchamp - Thibault PONCET (PC 74.202.16.0016)

Certificat de non-opposition à une déclaration préalable pour une véranda, route de la Ville - Denis PERRON (DP 74.202.16.0014)

Certificat de non-opposition à une déclaration préalable pour un abri de jardin, chemin des Savus - André GIRARDOT (DP 74.202.16.0015)

Certificat de non-opposition à une déclaration préalable pour une réfection de toiture, Impasse des Neyrulles - Roland DELAYE (DP 74.202.17.0001)

<u>Dossiers en cours d'instruction :</u>

Demande de permis de construire pour une villa situé chemin du Marais - Daniel MARQUES ROSA (PC 74.202.17.0001)

Déclaration préalable pour la pose d'un brise-vent situé route de la Lanterne - Copropriété Terrasses de Nonglard (DP 74.202.17.0002)

Déclaration préalable pour la pose d'une clôture route de la Ville - Alexandre MICHEA (DP 74.202.17.0003)

8°- Modification statutaire en vue d'élargir la compétence « aménagement et gestion d'itinéraires cyclables ».

Rapporteur Christophe GUITTON

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5, L. 5214-1 et suivants.

Vu l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales qui autorise les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à transférer à tout moment à ce dernier de nouvelles compétences dans le cadre d'une procédure de modification statutaire,

Vu les statuts de la communauté de communes Fier et Usses,

Vu la délibération n°2017-19 du conseil communautaire en date du 16 février 2017 portant sur la modification statutaire envisagée,

Les itinéraires V62 et V63, prévus au schéma national des vélos routes et voies vertes, suivent les vallées et lacs du sillon alpin sur près de 400 km, en traversant la Haute-Savoie, la Savoie, l'Isère et

la Drôme. Le territoire de la CCFU est traversé par l'itinéraire V62 sur les communes de Sillingy, La Balme de Sillingy, Sallenôves, Mésigny et Choisy.

Un comité d'itinéraires a été mis en place afin de coordonner l'avancement de ces itinéraires cyclables V62 et V63 qui représentent un fort potentiel touristique. La CCFU est associée à ce projet et souhaite procéder à l'aménagement de l'itinéraire cyclable concordant avec la vélo-route départementale traversant le territoire.

Par conséquent, il convient de procéder à une modification de la compétence facultative - article onze-C « L'aménagement et la gestion d'itinéraires cyclables » en remplaçant le texte du premier alinéa : « Aménagement et gestion d'un itinéraire cyclable concordant avec la vélo-route départementale sur la stricte portion Chaumontet / Domaine du Tornet » par le texte suivant : « Aménagement et gestion d'un itinéraire cyclable concordant avec la vélo-route départementale V62 traversant le territoire de la CCFU ».

Cette modification de statuts étant subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres statuant à la majorité qualifiée, il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts de la CCFU à son article 11C comme ci-dessus précisé.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant Se sont opposés : néant

Délibération 2017-12

9°- Remplacement du lave-vaisselle de la salle des fêtes

Rapporteur Chantal MACQUET

Le lave-vaisselle de la salle des fêtes est tombé en panne non réparable dans la semaine 8,

Un devis a été établi par la société Veyrat Equipements pour pourvoir à son remplacement en ajoutant un adoucisseur en amont et un adoucisseur en amont du lave-vaisselle de la cantine, le tout au prix de 5754.96 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal de valider cette commande.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant Se sont opposés : néant

10° Informations diverses

Nouvelle secrétaire de mairie

Nous vous rappelons que Solange ROLANDO prendra sa retraite le 21 mars prochain. Elle sera remplacée courant avril par Christelle FILLION qui était précédemment directrice d'une résidence autonomie à la Roche sur Foron. Elle travaillera le lundi, jeudi et vendredi. Les horaires d'ouverture de la mairie seront adaptés en conséquence et feront l'objet d'une information ultérieure.

La mairie sera fermée du 21 mars à 12h30 jusqu'à une date à déterminer. Les permanences des élus du jeudi seront maintenues.

En raison de la fermeture de la mairie, les inscriptions scolaires sont à faire avant le 21 mars.

Location de la maison Ravoire

Dans l'attente de l'élaboration d'un projet dans le tènement face à la mairie, l'Etablissement Public Foncier va mettre en location la maison Ravoire avec une convention d'occupation précaire. Si des personnes sont intéressées elles peuvent se signaler à la mairie.

Déclaration d'intention d'aliéner

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour un appartement, un garage et une cave sur les parcelles B 857-858-859 281 montée du Château pour une surface de plancher de 60.6 m² au prix de 218.000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour un lot de lotissement, sur la parcelle A 1472 chemin du Marais pour une surface de 219 m² au prix de 121.000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Alignement chemin des Savus

Suite à l'arrêt de la cour d'appel de Chambéry dans l'affaire qui oppose le Commune et les époux Joseph PONCET, affaire concernant le prix d'indemnisation de la parcelle expropriée chemin des Savus, les époux PONCET avaient souhaités porter l'affaire devant la cour de cassation. La cour de cassation par arrêt du 2 février 2017 a annulé l'arrêt de la cour d'appel et renvoie les parties devant la cour d'appel de Grenoble.

Repas des ainés

Le repas des ainés organisé par le CCAS s'est déroulé le 12 février dernier, avec la participation de 74 personnes.

Merci aux enfants du périscolaire pour leurs décorations de table.

Incivilités

Nous constatons de nombreuses incivilités récurrentes, aussi, nous rappelons qu'il est interdit de :

- bruler les déchets végétaux, même secs
- circuler avec des engins à moteur dans les bois protégés par des panneaux ; cette interdiction ne vise pas, bien entendu, les travaux forestiers.
- laisser divaquer les chiens pour qu'ils fassent leurs besoins sur le domaine public
- stationner sur les trottoirs (code de la route).

Dans le cadre de la mutualisation intercommunale des services, notre commune va bientôt disposer de plusieurs heures de Police Municipale par mois. Les Agents pourront relever officiellement les infractions ci-dessus mentionnées.

Alerte aux chenilles processionnaires.

Plusieurs pins sur la commune sont infestés par des nids de chenilles processionnaires. Pour éviter une invasion massive, nous vous demandons de visiter vos résineux et de détruire les cocons en vous protégeant contre les soies très urticantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

AGENDA

Marche nocturne: organisée par le CAN le 11 mars 2017 suivi d'une soupe à l'oignon (5 €). Inscription avant le 7, auprès de Nadine ANTHONIOZ 04.50.60.79.31.

Réunion publique route du Juiliard : le conseil municipal organise une réunion publique pour présenter le projet d'aménagement de la route du Juiliard à la salle des fêtes le mardi 14 mars 2017 à 19h00

Carnaval : l'association des parents d'élèves organise le carnaval le 18 mars 2017, rendez-vous à la salle des fêtes.

Départ en retraite : le conseil municipal organise une réception à l'occasion du départ en retraite de notre secrétaire de mairie, Solange ROLANDO le **21 mars 2017** à 19 heures à la salle des fêtes.

Stage art floral : le 1er avril 2017 organisé par le CAN, contact Nadine 04.50.60.79.31

Chasse aux œufs : le 8 avril 2017, organisée par le CAN, contact Nadine 04.50.60.79.31

Course cycliste Sillingy: En raison d'une course cycliste à Sillingy sur le parcours Cimetière de Sillingy, Seysollaz, Marais de Nyre, Cimetière de Sillingy, la route de Seysollaz et la route de Sillingy seront fermées par intermittences le 9 avril 2017 l'après-midi

Vide-Grenier: le CAN organise son vide-grenier annuel le 30 avril 2017.